

## RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AEE du 27 AVRIL 2023

---

MEMBRES DE LA COMMISSION : Mesdames  
Charlotte Connell  
Leah Halpren  
Anne Bujard

OBJET : PREAVIS N°07/2021-2026 COMPTES 2022  
LIEU et DATE : Gingins, le 24 avril 2023

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission de Gestion (COGES) du Conseil Intercommunal de l'AEE s'est réunie le 20 avril 2023 à Crassier, en présence des délégués responsables du Comité de Direction (CODIR), M. Boris Mury, Président, et M. Jean-Christophe Muller, membre. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et les réponses données à toutes nos questions.

Pour rappel, la Commission de gestion est en charge non seulement du contrôle des comptes mais également de la gestion de l'association intercommunale. Ceci, conformément à l'article 32 du Règlement du Conseil Intercommunal : *"la commission de gestion est chargée d'examiner et de rapporter chaque année sur le budget ainsi que sur la gestion et les comptes de l'année écoulée"*.

### GESTION

Lors de sa dernière séance, la COGES a obtenu un éclairage supplémentaire quant à la gestion de l'AEE et se réjouit de pouvoir constater que les zones de turbulences traversées liées aux différents changements au sein de son administration semblent s'être clairement apaisées. Les mesures mises en place au travers de la création d'un poste de responsable des ressources humaines, poste occupé actuellement par la Secrétaire Générale semble satisfaire et assurer un bon fonctionnement du réseau de l'AEE et de son CODIR.

Comme déjà constaté en 2021, la commission constate avec satisfaction que les taux de fréquentation des différentes structures sont stables, soit en augmentation par rapport à l'année précédente.

### COMPTES 2022

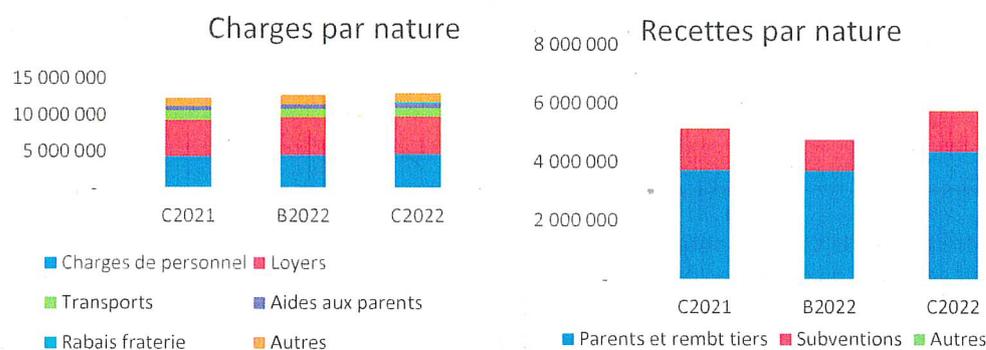
La commission a examiné les postes des comptes 2022 les uns après les autres, comparant ainsi les comptes 2022 au budget 2022 et aux comptes 2021. La commission constate que l'excédent de charges pour l'année 2022 est de CHF 7'304'042.-, soit une diminution de CHF 718'721.- par rapport au budget 2022 et une augmentation de CHF 116'110.- par rapport aux comptes 2021. La COGES tient à souligner que le COVID continue d'avoir un impact sur les activités de l'AEE en 2022, ce qui rend difficile la comparaison avec les années précédentes.

La commission relève également que les membres du CODIR ont apporté de nombreuses explications et précisions supplémentaires, poste par poste, et ont su répondre de manière parfaitement satisfaisante à toutes les questions soulevées lors de la séance.

La commission a également étudié les comptes par nature :

Charges	C2021	B2022	C2022	C21 vs C22	B22 vs C22
Charges de personnel	4,358,256	4,565,440	4,695,746	337,490	130,306
Loyers	4,989,688	5,174,123	5,137,723	148,035	- 36,400
Transports	1,283,002	1,116,700	1,124,553	- 158,449	7,853
Aides aux parents	602,868	640,500	618,144	15,276	- 22,356
Rabais fratrie	-	-	237,944	NA	NA
Autres	1,123,562	1,293,500	1,253,156	129,594	- 40,344
<b>Total Charges</b>	<b>12,357,376</b>	<b>12,790,263</b>	<b>13,067,266</b>	<b>709,890</b>	<b>277,003</b>

Recettes	C2021	B2022	C2022	C21 vs C22	B22 vs C22
Parents et rembt tiers	3,724,102	3,699,500	4,364,127	640,025	664,627
Subventions	1,409,835	1,068,000	1,379,736	- 30,099	311,736
Autres	35,507	-	19,361	- 16,146	19,361
<b>Total recettes</b>	<b>5,169,444</b>	<b>4,767,500</b>	<b>5,763,224</b>	<b>593,780</b>	<b>995,724</b>
<b>Net charges à répartir</b>	<b>7,187,932</b>	<b>8,022,763</b>	<b>7,304,042</b>	<b>116,110</b>	<b>- 718,721</b>



Comme prévu lors de la discussion du budget 2023, nous constatons une augmentation de 7,7 % des dépenses salariales, due en partie à l'alignement des salaires sur la table FSAE. L'impact de cet alignement a été estimé à +5% mais ne sera que partiellement visible dans les comptes 2022 puisqu'il n'a concerné que le second semestre de l'année. Un autre point d'attention est l'augmentation des dépenses salariales du personnel occasionnel. Ces charges sont passées de CHF 100'607 en 2021 à 163'330 en 2022, soit une augmentation de 64%. En outre, la commission souligne qu'il y a une augmentation du nombre de collaborateurs, passant ainsi de 93 employés au 31 décembre 2021 à 98 au 31 décembre 2022. Cependant on peut observer une diminution de l'EPT (employé plein temps) de 60,22 à 54.88, ce qui aurait pu éventuellement conduire à une compensation de l'augmentation des dépenses salariales. Nous encourageons le Codir à étudier plus en détail l'augmentation de ces dépenses pour mieux comprendre les différents impacts.

Un autre élément à noter est l'augmentation des subventions aux parents dans les UAPE (hors rabais fratrie). En effet, pour Chésereux et Gingins, les aides aux parents pour les UAPE ont augmenté plus que proportionnellement à l'augmentation des revenus des parents pour ces UAPE. Par contre, l'augmentation a été moindre pour Eysins et La Rippe. En outre, les aides aux parents ont diminué dans les deux crèches, ce qui amène la commission à penser que ce phénomène n'est pas nécessairement lié à la conjoncture et qu'il devrait faire l'objet d'une enquête plus approfondie de la part du CODIR.

En plus de ce qui a été noté dans le préavis du CODIR et les remarques ci-dessus, voici quelques points significatifs ayant attiré l'attention de la COGES :

1. Chapitres 5005 Cours facultatifs, 5006 Caisses de classe, courses d'école : La COGES regrette encore une fois que les budgets dédiés aux cours facultatifs et aux subsides camps n'ait pas été utilisé en 2022. Depuis plusieurs années la COGES remarque que les budgets mis à dispositions pour ces activités facultatives pour les enfants ne sont pas entièrement utilisés. Si ces activités ne peuvent être organisées, le budget devrait être affecté proportionnellement. A l'avenir, pour le poste 5005, la COGES souhaite obtenir les cours spécifiques offerts et les places disponibles par nombre total d'étudiants. Pour le poste 5006, la COGES aimerait également comprendre comment ces montants sont budgétisés afin de mieux pouvoir comparer en fin d'année le budget au réel.
2. Compte 52.331.6 Amortissement d'autres dépenses : Ceci est lié au préavis concernant les Espaces Vivants.
3. Compte 716.331.3 Amortissement machines, mobilier, véhicule : Ceci est lié au préavis concernant les outils RH.

#### Gouvernance – Recommandation

1. La COGES souhaite remercier le CODIR pour le partage de la documentation dans des délais qui lui ont permis de travailler de manière constructive et efficace. Cela étant, elle encourage le CODIR à être attentif à cette problématique et à continuer à prendre en compte les délais et vacances pour définir les dates d'échéance pour la délivrance de documentation à l'avenir.
2. Lors de la revue des comptes 2021, la COGES a recommandé qu'un représentant de chaque groupe du CODIR soit présent lors de la réunion avec la COGES pour que les questions et commentaires relatifs aux divers postes des comptes, budget et à la gestion de l'association de manière générale soient adressés aux membres du CODIR directement responsables desdits postes. La COGES note que cette recommandation n'a pas été prise en compte mais que – dans le contexte apaisé de travail actuel - les représentants du groupe finance ont pu donner réponses à nos questions de manière tout à fait transparente et satisfaisante.
3. Nous souhaitons relever la charge extrêmement importante de travail portée par les membres du CODIR au sein de l'AEE, au risque de générer un tournus important au sein du Conseil de Direction. Nous recommandons au CODIR de prendre le temps de réviser les objectifs et tâches auxquelles ils

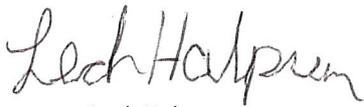
sont soumis, de manière à diminuer la charge qui leur incombe au niveau opérationnel, en la transférant sur le personnel employé à cet effet.

4. La COGES constate également que le problème de l'absentéisme perdure et semble malheureusement être difficile à contenir. La commission demande que la vigilance soit maintenue afin d'éviter certains abus et que de nouvelles mesures soient mises en place pour limiter les coûts très élevés liés aux absences ponctuelles.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous recommande, Mesdames et Messieurs les Délégués,

**d'approuver les comptes 2022 tel que présentés dans le préavis N° 07/2021-2026 et de donner décharge au comité de direction de l'AEE et à la boursière.**

POUR LA COMMISSION DE GESTION



Leah Halpren



Charlotte Connell



Anne Bujard